

CONVOCAZIONE

Assemblee Generale Ordinaria - Accolta generale Ordinaria

Les actionnaires de Femu Qui SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le

**VENDREDI 17 JUILLET 2009 à 17H00 à AJACCIO,
au Lazaret Ollandini**

(plan d'accès : www.lazaretollandini.com)

L'ordre du jour :

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Examen et approbation des comptes 2008 et quitus aux administrateurs
- Affectation des résultats
- Pouvoir au conseil pour mettre en oeuvre les décisions de l'assemblée.

Vous trouverez ci-après les documents qui seront présentés à l'assemblée : rapport du conseil d'administration, rapport spécial du président du conseil, résultats et bilans des trois derniers exercices, résolutions. Ces documents ont pour but de vous éclairer et de vous permettre de vous prononcer.

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette assemblée, vous pouvez utiliser les formulaires de Pouvoir ou de Vote par correspondance figurant en pages 11 et 12. Vous pouvez aussi, conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, demander que vous soient adressés les documents et renseignements visés par l'article 135 dudit décret.

V'aspettemu numerosi.

À Bastia, le 1^{er} juillet 2009,

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président, Jean-Nicolas Antoniotti

ASSESTU DI L'ASSEMBLEA

PAGINA 1

L'INTRAPRESE

PAGINA 5

U MOTTU DI U PRESIDENTE

PAGINA 2

RAPPORTU SPEZIALE

PAGINA 6

RAPPORTU DI U CUNSIGLIU

PAGINA 3

E RISULUZIONE

PAGINA 8

L'AMMINISTRATORI

PAGINA 8

I SCIFFRI

PAGINE 9 È 10

PRECURA

PAGINA 11

VOTU À DISTANZA

PAGINA 12

FEMU QUI... 3

Par Jean Nicolas Antoniotti, Président du Conseil d'administration

Il y a bientôt 20 ans, sous un chapiteau à Migliacciaru, naissait la démarche Femu Qui. En cet été 1990, par une campagne de promesses de souscription au capital, débutait ce qu'il faut bien appeler une aventure. Un saut dans l'inconnu pour une petite équipe opérationnelle de militants " politiques ", sans aucune idée précise de ce qui les attendait, mais portés par la réussite d'une expérience unique, celle d'Herrikoa en Euskadi Nord. Quelques semaines plus tard, fort de l'intérêt rencontré par le projet lors des premières réunions publiques, l'équipe opérationnelle s'élargit et s'ouvre à des compétences et motivations que l'on retrouve dans trois commissions de travail. Une va s'atteler aux " fondamentaux ", à travers l'élaboration d'une charte encadrant les investissements de la future société de capital risque ; une autre va préparer les aspects juridiques et techniques ; la troisième va travailler la communication afin de mobiliser l'épargne de proximité au service du développement économique local.

Un an plus tard, en 1991, l'association Femu Qui est constituée. Encore un an plus tard, en 1992, forte de 1300 actionnaires et d'un capital de 3 millions de francs, naissait la société anonyme. **Femu Qui... 1** pouvait réellement commencer. En 1999, après 7 années d'une première expérience acquise aux rythmes de quelques belles réussites mais aussi de cinglants échecs, la réflexion sur l'avenir de la structure est lancée. Deux ans de débats et de travail plus tard, **Femu Qui... 2** était opérationnelle : un capital de 3,5 millions d'euros portés par un collège de 2.200 petits porteurs, personnes physiques et entreprises ; un collège de gros porteurs regroupant une quinzaine des principales grosses entreprises insulaires et un collège des institutions avec la Collectivité Territoriale de Corse et la Caisse des Dépôts. La dotation d'un

Fonds Feder d'investissement de 1,2 millions d'euros viendra compléter le dispositif permettant à Femu Qui d'investir plus de 4 millions d'euros sur la période 2001-2008, accompagnant ainsi plus de 400 emplois, et, in fine, de présenter à cette assemblée une situation financière saine.

Pourtant aujourd'hui, et malgré bientôt 20 ans d'existence et de pertinence, le challenge de la pérennité reste entier. Pour s'inscrire définitivement dans le paysage économique et social de l'île, Femu Qui doit atteindre son autonomie financière, laquelle passe inmanquablement par la croissance vers une taille critique suffisante. De nombreuses pistes de développement possibles existent et sont explorées depuis plusieurs mois maintenant au sein du conseil d'administration de la société et de l'association des petits porteurs. Elles ont déjà été évoquées dans notre rapport d'activité de l'an dernier et le sont encore dans celui-ci. Une période de réflexion sur le développement de Femu Qui s'ouvre, laquelle passera, forcément et préalablement, par un bilan approfondi, économique certes, mais aussi et surtout " moral ", notamment quant au respect des valeurs et des engagements de la charte fondatrice. Vous serez conviés à cette réflexion à travers une grande consultation que nous mènerons d'ici la fin de l'année, tant par des réunions décentralisées que par internet. Puis, collégialement, comme nous l'avons toujours fait, nous mettrons en chantier **Femu Qui... 3**.

Je remercie tout particulièrement cette année, François et Jean-Marc Ollandini qui accueillent notre assemblée au Lazaret à Ajaccio, témoignant ainsi, une nouvelle fois, de leur engagement au sein de notre société.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Je soussigné(e) : (nom et prénoms).....
demeurant (adresse complète).....

propriétaire de actions de FEMU QUI SA, demande que me soient adressés, conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, et en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire, les documents et renseignements visés par l'article 135 dudit décret.

À, le..... juillet 2009.

Nota : En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique, obtenir de la société, l'envoi des documents visés par l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RELATIF À L'EXERCICE 2008

I. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT

Résultat net

Le résultat net s'élève à +66.465 - (+79.836 - en 2007, +98.896 - en 2006).

Gestion du portefeuille

Les revenus courants (dividendes et produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 137.536 - (108.758 - en 2007, 85.981 - en 2006).

Le résultat sur opérations de cession est de 106.964 - . Il est principalement dû à la cession des parts détenues dans la Sarl Coredis. Le résultat de gestion du portefeuille (revenus courants + plus values de cession - provisions) s'élève à +238.892 - (+78.346 - en 2007).

Coûts de fonctionnement

Pour l'exercice 2008, les coûts nets de fonctionnement s'élèvent à 240.124 - (244.041 - en 2007, 183.279 - en 2006). Ils restent stables par rapport à l'année précédente.

Engagements financiers de l'exercice

Pour 2008, les engagements financiers de Femu Quì SA ont été de 919.985 - (415.000 - en 2007, 1.339.567 - en 2006). Depuis le 1^{er} août 2001, le montant total de nos engagements financiers s'est élevé à 4.713.383 - . Au 31 décembre 2008, le montant total des encours financiers était de 3.574.378 -, soit la totalité de notre capital social (3.168.915 - au 31 décembre 2007).

Provisions

Le montant des encours provisionnés s'élève à 292.040 -, soit 8,17% de l'encours (9% en 2007). Le taux reste stable et faible, toujours à cause de la relative jeunesse de nos engagements financiers.

Endettement

Le bilan de la société fait apparaître un emprunt obligataire à hauteur de 229.064 -. Il s'agit de l'emprunt obligataire levé par Femu Quì auprès d'entreprises insulaires pour un montant total de 215.000 - (augmenté des intérêts courus) et mis à disposition de la Société Gloria Maris.

Feder

La convention Feder a couru sur la période allant du 1^{er} août 2001 au 30 novembre 2008, pour un montant potentiel de subvention de 1.270.000 -, correspondant à un montant total d'engagement prévisionnel sur la période de 4.166.000 -. Au 30 novembre 2008, Femu Quì a engagé 4.713.383 - dont 4.090.000 - sont éligibles au fonds Feder au titre des investissements et 76.000 - au titre des frais de gestion.

Situation générale

Au 31 décembre 2008, la situation financière de Femu Quì reste largement favorable : les engagements financiers sont stabilisés après une période de forte croissance, le portefeuille est diversifié tant en termes de montants d'investissements que de secteurs d'activité, les coûts de fonctionnement sont stables et les produits de l'activité aussi, entraînant un résultat positif pour la troisième année consécutive. Les capitaux propres sont renforcés.

Autres éléments

Il est important de rappeler que notre société bénéficie de ressources en nature constituées d'une part, par la mise à disposition de locaux par la Collectivité Territoriale de Corse à la Technopôle de Bastia (pour une valeur estimée à 15.000 -) et d'autre part, par la participation bénévole des administrateurs, et en particulier du Président, aux divers conseils et réunions de travail ainsi que par les déplacements, à leurs frais, en Corse comme à l'extérieur (pour une valeur estimée à 45.000 -).

II. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises, en avril, mai, juin, juillet et novembre. Le comité des engagements s'est quant à lui réuni deux fois en avril et octobre.

Activité d'investissement

Pour l'exercice 2008, Femu Quì SA a reçu 22 porteurs de projet (25 en 2007). 17 nouveaux dossiers ont été ouverts auxquels se rajoutent les 3 projets en cours de traitement au 31 décembre 2007. Un dossier restait en cours de traitement au 31 décembre 2008, soit 19 projets traités au cours de l'année 2007 (15 en 2007).

Parmi les 19 projets traités en 2007, 10 ont fait l'objet d'une étude et 3 d'une instruction complète. Un a fait l'objet d'une décision favorable d'investissement. 3 ont fait l'objet d'un décaissement effectif (décision d'investissement prise en 2007).

Autres activités

Notre société participe activement aux travaux de la Febea (Fédération Européenne de Banques Ethiques et Alternatives) dont elle est membre actif. À cet effet, Femu Quì était représentée à Selinonte en Sicile, en juin, pour l'assemblée générale annuelle. Femu Quì était également représentée à Lyon, en novembre, pour le congrès des 20 ans de la Nef (Nouvelle Economie Fraternelle), organisme membre de la Febea. Femu Quì est aussi membre de l'Unicer (Union nationale des investisseurs en capital en région). A ce titre, Femu Quì était représentée lors de l'assemblée générale annuelle en octobre, à Paris.

Femu Quì a obtenu le 12 février 2008, le renouvellement de l'agrément "Entreprise solidaire" au sens de l'article L.443-3-1 du Code du Travail. Cet agrément, rappelons-le, permet à Femu Quì d'être éligible aux investissements de fonds solidaires tels que définis à l'article L 214-39 du Code monétaire et financier.

III. DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

Sarl Soleco

Créée il y a plus de 25 ans par Georges Guironnet et Jean-Pierre Navari, la société Soleco est spécialisée dans la fabrication et l'installation de systèmes thermiques et photovoltaïques. Elle emploie 22 personnes et dispose de 4 agences à Borgo, Ajaccio, Porto-Vecchio et en Balagne.

Elle a développé récemment une activité de centrales photovoltaïques sur bâtiments industriels et individuels. Femu Quì intervient en développement.

IV. DÉSINVESTISSEMENT

La sortie de la Sarl Coredis, installée à Borgo, a été réalisée cette année. Elle a été cédée en mai 2008 sur la base d'une valorisation correcte qui a satisfait les contractants, cédants et acheteurs. Cette opération exemplaire témoigne du rôle essentiel joué par Femu Quì, capital-investisseur associé : d'abord, en investissant aux côtés des entrepreneurs pour leur permettre de franchir le palier de la mise aux normes européennes par la construction d'un outil industriel moderne ; ensuite, en les accompagnant très régulièrement pendant 6 ans afin de réussir la mutation et, enfin, en assurant l'intermédiation de la transaction, tant sur le plan humain que technique. Coredis intègre aujourd'hui un groupe leader et diversifié, offrant les meilleures garanties pour le développement de l'activité et la pérennité des 20 emplois.

V. SINISTRES

Sarl U Lamparu

Malgré l'engagement et le sérieux des 3 pêcheurs associés, la relance de l'activité de pêche traditionnelle au lamparo dans le golfe d'Ajaccio est un échec. Deux principales causes : la difficulté pour un bateau seul de maîtriser et d'optimiser l'espace de pêche, mais aussi et surtout, l'impossibilité de réaliser, malgré les promesses de la municipalité, l'installation à quai nécessaire des machines à glaces. Une procédure de liquidation amiable a été lancée : le 29 mai 2008, la Sarl U Lamparu a prononcé sa dissolution anticipée.

VI. PARTICIPATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE

Sarl Corsica Film Studio

Malgré un début d'activité prometteur grâce à la production déléguée de 12 émissions "Latitude 42" pour France 3 Corse, la société a rapidement rencontré des difficultés : investissements plus lourds que prévus,

marché plus étroit que prévu. Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 20 mai 2008.

Sas Corse Bois Industrie

Quelques jours avant sa tenue, l'assemblée générale ordinaire prévue le 30 juin était annulée, à l'initiative du cabinet comptable et du commissaire aux comptes de la société, au motif d'une probable insincérité des comptes. Dans la foulée, le 7 juillet 2008, le chef d'entreprise déposait le bilan, confirmant l'état de cessation de paiement de l'entreprise que les comptes transmis ne laissaient aucunement apparaître. Une procédure de redressement judiciaire avec administrateur était ouverte à l'encontre de la Sas Corse Bois Industrie.

VII. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant

VIII. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

IX. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du même code.

X. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Sinistres - Sas Corse Bois Industrie

A l'issue d'une période d'observation de 9 mois, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé le 20 avril 2009 la liquidation judiciaire de la société. Le chef d'entreprise a été renvoyé en correctionnelle.

Activité d'investissement : depuis le 1er janvier 2009, Femu Quì SA a reçu 12 porteurs de projets ; 10 nouveaux dossiers ont été ouverts. Aucun investissement nouveau n'a pour l'heure été décidé.

Depuis le mois d'avril, Femu Quì est membre de France Angels, en tant qu'investisseur associé. France Angels est une association créée en 2001 pour représenter, promouvoir, fédérer et animer les business angels en France. Elle rassemble 72 réseaux de business angels ainsi que les professionnels du capital amorçage.

XI. RAPPORT D'ÉTAPE 2001 - 2008

Fin 2008 s'achevait la période d'exécution du Feder qui courait du 1^{er} août 2001 au 30 novembre 2008. Comme prévu, Femu Quì a atteint les objectifs fixés par la convention Feder (2001-2008), à savoir investir plus de 4 millions d'euros, soit l'ensemble de nos fonds propres (capital + Fonds Feder), en capital investissement

dans des entreprises corses en création ou en développement. Ce niveau d'activité dépasse largement celui estimé par l'ensemble des partenaires au moment de l'augmentation de capital de 2000 et 2001.

Sur la période 2001-2008, Femu Quì a reçu 227 porteurs de projets. 72% d'entre eux étaient éligibles à nos dispositifs d'intervention. 133 dossiers ont été ouverts, 70 ont été étudiés (les autres ayant été classés sans suite de la part du porteur de projet), pour au final réaliser 31 interventions auprès de 23 entreprises différentes. C'est ainsi plus de 400 emplois qui ont été accompagnés (créés ou consolidés).

57% des dossiers éligibles à Femu Quì concernaient des projets de création, 30% des projets de développement ou consolidation, le reste (13%) correspondant à des sollicitations pour des opérations de transmission ou de rachats de parts. De manière logique, les interventions réalisées par Femu Quì ont suivi le même schéma, à savoir : 60% (en nombre et en montant) en création, 26% en développement / consolidation et 14% ont concerné des opérations de transmission et rachats de parts.

A ce jour, 4 participations, sur 23 entreprises financées, sont définitivement perdues, pour un montant total de 206.000 euros.

Au 31 décembre 2001, les capitaux propres de la

société s'élevaient à 3,385 M-. Ils s'élèvent au 31 décembre 2008 à 3,702 M-.

XII. PERSPECTIVES

L'expérience de la période qui vient de s'écouler démontre les besoins réels des entreprises insulaires. La période qui s'ouvre pourrait bien faire apparaître des besoins en fonds propres encore plus grands, notamment en consolidation, quand les premiers effets de la crise vont se faire sentir, et en transmission, si on se fie aux données objectives. Plusieurs pistes sont à l'étude afin de permettre à Femu Quì de poursuivre et développer son activité de capital investissement :

- la gestion, pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse, d'un fonds de capital - investissement abondé par le Feder. En chantier depuis plus d'un an, elle pourrait aboutir à l'automne;
- la levée d'un Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) avec nos partenaires de Viveris Management. Sa mise en chantier pourrait intervenir, si nécessaire, avant la fin de l'année;
- la levée d'un fonds auprès des collecteurs d'épargne salariale solidaire. Les contacts sont avancés et pourraient eux aussi aboutir avant la fin de l'année.●

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS EN COURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 30/06/2009

Secteur activité / Société	Commune	Activité
Agroalimentaire		
Mavela	Aleria	Distillerie
Brasserie Pietra	Furiani	Fabrication de bières et sodas
San Mighela	Muratu	Charcuterie
Zilia 5G	Ziglia	Eaux de source
Aquaculture / Pêche		
Groupe Gloria Maris	Aiacciu / Pruprià	Aquaculture
Artisanat / Industrie		
Performance Composites Méditerranéen	Tavacu	Pièces en composite pour l'aéronautique
Prumitei	Francardu	Centre des arts du feu
Soleco	Borgu	Energie solaire
Commerce		
La Marge	Aiacciu	Librairie
A Memoria	Ponte Novu	Point-chaud, petite restauration,
Services		
Perfect Bodies	Bastia	Salle de sport
Corsica Film Studio	Biguglia	Prestations techniques pour le cinéma
Mediacorse	Bastia	Agence de communication
Tourisme		
Col de Cricheto	Bastelica	Parc à thème
Village des Isles	Tagliu Isulaccia	Village de vacances
A Dimora	Oletta	Hôtel 3 étoiles plus
Parc de Saleccia	Monticellu	Parc botanique

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation, ainsi que de la structure et des procédures de contrôle interne mises en place visant à prévenir et maîtriser les risques liés à son activité.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et du Comité des engagements

1.1 Le Conseil d'administration de notre société est régi par les textes applicables aux sociétés anonymes non cotées et par nos statuts.

1.1.1 Fonctions du conseil

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il arrête les comptes et le budget annuel. Il délibère sur les participations financières d'un montant supérieur à 200 K- en création et en développement. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

1.1.2 Composition du conseil

La société est administrée par un conseil de 12 membres impérativement répartis en 3 collèges : 7 administrateurs issus du Collège A " petits porteurs ", 2 administrateurs issus du Collège B " gros porteurs ", 3 administrateurs issus du Collège C " institutionnels ". Le mandat des administrateurs est de 6 ans et expirera, pour les administrateurs actuels, à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012. Ils sont rééligibles. Composition du Conseil au 31 décembre 2008 : Antoniotti Jean-Nicolas, Président ; Antona Charles ; Filippi Marc ; Foata Laurent ; Fratani Alain ; Pacini Guy ; Pinelli Nathalie ; Jutheau Viviane ; Viveris, représentée par Bologna Patrick ; Collectivité Territoriale de Corse, représentée par Santini Ange ; CDC Entreprises - FP Gestion, représentée par Curnier Richard ; Caisse de Développement de la Corse, représentée par François Dominici.

1.1.3 Conditions de réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins deux fois par an. Les convocations sont effectuées par courriel, au plus tard 15 jours avant la date prévue du Conseil. Les documents nécessaires à la connaissance des matières à traiter dans l'ordre du jour sont expédiés par courrier au plus tard 8 jours avant la date prévue du Conseil. Il est tenu un registre de présence signé par les administrateurs présents. Le conseil délibère en la présence effective de la moitié au moins de ses membres et à la majorité simple.

1.1.4 Réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2008, le conseil s'est réuni à 6 reprises. Les documents comptables, financiers et juridiques faisant l'objet de prescriptions légales conformément à la loi lui ont été soumis et approuvés au cours de ces séances. Plusieurs demandes de financement, accompagnées des plans d'affaires et des rapports d'instruction, ont été examinées.

1.2 Le Comité des engagements de notre société est régi par l'article 25 de nos statuts.

1.2.1 Fonctions du comité

Le Comité des engagements décide des interventions effectives de la société jusqu'à un niveau d'engagement inférieur ou égal à 200 K- en création et en développement.

1.2.2 Composition du Comité

Le Comité est composé des neufs administrateurs issus des collèges A " petits porteurs " et collège B " gros porteurs ". Il est présidé par le Président du Conseil d'administration.

Composition du Comité au 31 décembre 2008 : Antoniotti Jean Nicolas, Président ; Antona Charles ; Filippi Marc ; Foata Laurent ; Fratani Alain ; Pacini Guy ; Pinelli Nathalie ; Jutheau Viviane ; Viveris, représentée par Bologna Patrick.

1.2.3 Conditions de réunions du Comité

Le Comité se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que nécessaire en fonction des demandes de financement instruites. Les convocations sont effectuées par courriel, au plus tard 15 jours avant la date prévue du comité. Les documents nécessaires à la connaissance des matières à traiter dans l'ordre du jour sont expédiés par courrier au plus tard 8 jours avant la date prévue du Comité. Il est tenu un registre de présence signé par les administrateurs présents. Le Comité délibère en la présence effective de la moitié au moins de ses membres et à la majorité simple.

1.2.4 Réunions du Comité

Au cours de l'exercice 2008, le Comité s'est réuni à 2 reprises.

2. Processus de décision, sécurité juridique et suivi des investissements financiers

2.1 Processus de décision

Sur la base d'un plan d'affaires et d'une pré-étude réalisée par l'équipe technique, le Président du Conseil d'administration et le directeur, en concertation, décident d'instruire (ou non) le projet et de le présenter, pour décision, en Comité des engagements ou Conseil d'administration. L'instruction est une étude approfondie du projet, menée par l'équipe technique, destinée à valider

la qualité du porteur de projet (parcours professionnel, motivation, aptitude au management), le couple produit/marché, les besoins financiers, la rentabilité de l'affaire et le contexte juridique (statuts, baux, contrats, assurances). Elle est effectuée en interne, avec toutes les diligences requises et s'appuie, au besoin, sur des consultations externes : spécialistes du secteur, entreprises existantes de même taille et du même secteur. Un membre du Comité des engagements participe à l'instruction.

2.2 Sécurité juridique

Chaque investissement financier de notre société fait l'objet de deux contrats principaux.

2.2.1 Une convention de garantie de passif, pour les entreprises existantes, par laquelle le chef d'entreprise : assure l'exactitude des données financières contenues dans les bilans et situations financières présentées ; garantit la période intermédiaire entre le dernier bilan connu et la date de prise de participation ; s'engage à dédommager l'investisseur au cas où des événements ayant eu leur cause dans le passé se traduiraient par une augmentation du passif et/ou une diminution de l'actif.

2.2.2 Un pacte d'associés par lequel les contractants rappellent les motifs, les conditions et les éléments déterminants du concours de notre société ; fixent les conditions et délais de sortie du capital de l'entreprise ; actent les engagements du chef d'entreprise et des actionnaires majoritaires de ne pas agir contre les intérêts de l'entreprise, de nous transmettre une situation comptable semestrielle et plus généralement de nous informer de tout événement susceptible d'affecter la bonne marche de l'entreprise ; définissent les conditions de retrait de notre société en cas de non respect, par le chef d'entreprise, des engagements du pacte.

En outre, chaque intervention nécessitant un acte particulier fait l'objet d'un avis technique auprès de sociétés de capital investissement partenaires voire d'une consultation juridique auprès de cabinets spécialisés.

2.3 Suivi

Le suivi est effectué par l'équipe technique et un membre du comité des engagements.

Il s'appuie sur une situation comptable semestrielle, fournie par l'entreprise, qui fait l'objet d'une analyse comparative, avec l'année antérieure et avec le prévisionnel ; et des visites trimestrielles, avec recueil d'indicateurs (chiffre d'affaires, marges, événements particuliers) qui permettent d'évaluer une tendance générale. Le suivi des investissements est présenté régulièrement en Comité des engagements (ou en Conseil d'administration), notamment lorsque qu'il fait l'objet d'observations particulières. En cas de dégradation de la situation de l'entreprise, le comité des engagements (ou le conseil d'administration) effectue les mises en sécurité juridique de notre société face, notamment,

aux risques liés à la poursuite de l'activité de l'entreprise défaillante.

2.4 En conclusion, le processus de sélection des investissements financiers repose sur l'étude approfondie des dossiers et le jugement avisé de l'équipe technique et des administrateurs. La sécurité juridique et le suivi des investissements financiers relèvent des diligences maximum possibles d'une équipe technique de deux personnes et d'administrateurs bénévoles. Ni la sélection ni le suivi des investissements financiers ne sauraient relever de critères mécaniques et quantifiables. La prise de risque est dans la nature même de l'activité de notre société.

3. Structure du contrôle interne et procédures mises en place par la société

Le système de contrôle interne mis en place par la société est destiné à fournir une assurance raisonnable quant aux objectifs suivants : conformité des opérations aux orientations et décisions du Conseil, fiabilité des informations financières qui vous sont transmises et respect des lois et réglementations en vigueur.

3.1 Organisation générale du système de contrôle interne

3.1.1 Direction Générale

La Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration. Il est assisté pour cela d'un directeur ayant la responsabilité d'appliquer la stratégie de l'entreprise et de signaler au Conseil toute évolution de l'environnement opérationnel présentant un risque pour la société.

3.1.2 Direction Financière

La Direction Financière est assurée par le directeur. Il est en charge de mettre en œuvre les procédures concourant à la fidélité et à la sincérité des états financiers, dans le respect de la législation comptable et fiscale.

3.1.3 Autres organes de contrôle

La société a recours à un cabinet d'expertise comptable qui a pour missions d'établir une situation semestrielle, le bilan annuel et la liasse fiscale ainsi que les états de paie (bulletins de salaire et déclarations sociales).

3.2 Information sur les procédures de contrôle interne

- Le budget de fonctionnement est voté en Conseil et exécuté par le directeur. L'ensemble des pièces justificatives des dépenses ainsi qu'un état de rapprochement bancaire sont transmis trimestriellement au cabinet comptable.

- La trésorerie disponible est investie, sous la responsabilité du directeur, en placements sans risques et au meilleur rendement possible, avec la signature du Président du Conseil d'administration, pour les mouvements supérieurs à 200 K.-●

Vos ADMINISTRATEURS

Collège des petits porteurs

- Antoniotti Jean Nicolas, Bastia, Chef d'entreprise, président SAS Jean-Nicolas Antoniotti, co-gérant Sarl CPI ;
- Antona Charles, Ajaccio, Chef d'entreprise, président SAS A Settia, président SAS Corsica Gastronomica, président SAS Qualità corsa, Vice-président Medef Corse, membre CCI Corse du Sud ;
- Filippi Marc, Saint Florent, gérant Sarl IGH Insulaire de Gestion Hôtelière, co-gérant Sarl Corse Trinitour Voyages, gérant Sarl Corsica Travel, président GIE Destination Corse ;
- Foata Laurent, Paris, Directeur d'investissements Private Equity ;
- Fratani Alain, Bastia, Chef d'entreprise, président du directoire SA Offinco, gérant Sarl FCA, gérant Sarl Funtana Corsa, gérant SCI Bd du Fango ;
- Pacini Guy, Sotta, Avocat ;
- Pinelli Nathalie, Bastia, Directeur ressources humaines et finances des CFC ;

Collège des gros porteurs

- Jutheau De Witt Viviane, Présidente du Conseil d'administration SA Sesam, Vice-Présidente de Geneva Palexpo ;
- Viveris SAS, représentée par Patrick Bologna ;

Collège des institutionnels

- Collectivité Territoriale de Corse, représentée par Ange Santini ;
- CDC Entreprises - FP Gestion, représentée par Richard Curnier ;
- Caisse de Développement de la Corse, représentée par François Dominici.

RÉSOLUTIONS

Soumises au vote de l'assemblée générale

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes 2008 :

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008, soit 66.465 €, en report à nouveau.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Pouvoir pour les formalités :

Tous pouvoirs sont donnés au président du conseil pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires au Registre du Commerce.



COMPTES DE RESULTAT DE FEMU QUI SA

	2 008	2 007	2 006	2 005	2 004	2 003	2 002	2 001
1. GESTION DU PORTEFEUILLE	238 892	78 346	- 103 172	23 997	96 450	- 56 883	- 14 524	- 22 447
Revenus courants	137 536	108 758	85 981	38 005	35 811	36 947	17 320	8 675
Revenus des actions	12 531	5 610	10 708	2 712	10 173	6 414		
Revenus des obligations convertibles	12 150	22 519	9 178	10 080				
Revenus des autres créances	112 855	80 629	66 095	25 213	25 638	30 533	17 320	8 675
Résultat sur opérations de cession	106 964	3 505	63 098	-	66 338	-	1 528	- 6 049
Plus values de cession	106 964	3 505	63 098		73 198		1 528	-
Moins values de cession					6 860			6 049
Mouvement de provisions	- 5 608	- 33 917	- 252 251	- 14 008	- 5 699	- 93 830	- 33 372	- 25 073
Dotation nette de provisions pour dépréciations	- 5 608	- 33 917	- 252 251	- 14 008	- 5 699	- 93 830	- 33 372	- 25 073
2. GESTION DE TRESORERIE	12 860	118 955	55 618	43 891	19 428	118 290	61 954	11 364
Revenus trésorerie	12 860	118 955	55 618	43 891	19 428	118 290	61 954	11 364
3. COUTS DE FONCTIONNEMENT	240 126	244 040	183 279	190 275	188 865	167 476	167 321	115 389
Charges	255 203	262 303	230 793	211 100	185 820	164 146	184 376	131 451
Salaires, traitements et charges sociales	163 677	180 967	163 100	126 485	100 272	72 377	103 552	69 631
Autres achats et charges externes	76 986	64 900	56 770	65 846	57 277	67 173	51 732	44 615
Impôts et taxes	13 365	15 768	10 660	9 001	8 093	4 835	9 864	6 392
Dotations aux amortissements	1 175	668	263	9 768	20 178	19 761	19 228	10 813
Produits	15 077	18 263	47 514	20 825	- 3 045	- 3 330	17 055	16 062
Production de services	1 450	1 000	4 589	2 320	1 854	753	500	817
Autres produits						1 848		
Subventions d'exploitation	13 627	17 263	42 925	18 505	4 899	5 931	16 555	15 245
4. RESULTAT COURANT (1)+(2)-(3)	11 626	- 46 739	- 230 833	- 122 387	- 72 987	- 106 069	- 119 891	- 126 472
5. Divers exceptionnels (FEDER)	88 749	126 575	412 218	148 468	109 179	193 240	76 257	76 225
6. Impôts	33 910	-	82 489	26 505	7 488			35 628
7. RESULTAT NET (4)+(5)-(6)	66 465	79 836	98 896	- 424	28 704	87 171	- 43 634	- 167 069

BILANS DE FEMU QUI SA

ACTIF	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Actif immobilisé	3 287 939	2 889 260	2 700 850	1 579 209	995 647	756 446	1 002 385	365 828
Immobilisations Incorporelles					7 280	24 750	42 221	59 692
Immobilisations Corporelles	5 601	6 776	977	2 381	3 920	5 127	5 197	5 441
Autres immo financières						612	612	612
Participations	1 089 006	879 200	874 075	586 690	288 279	393 827	376 330	200 599
- Provisions sur participations	-221 771	-118 406	-116 156	-50 751	-50 001	-56 861	-56 860	-6 860
Créances rattachées aux particip.	2 485 372	2 289 715	2 098 210	1 159 017	851 038	595 935	747 999	236 088
- Provisions sur créances	-70 269	-168 025	-156 256	-118 128	-104 869	-206 944	-113 114	-129 744
Actif circulant	823 002	1 138 671	1 222 669	2 589 480	3 321 799	3 639 194	2 363 445	3 057 539
Av. ac. versés. sur com.					1 000			
Créances						2 854		430
Clients	118	118	2 842	1 323				
Organismes sociaux					1 065			
Etat		82 338		3 990	28 979	35 628	35 628	35 628
Fournisseurs		191					39	130
Trésorerie	822 621	1 055 794	1 219 678	2 584 026	3 290 619	3 600 585	2 327 664	3 021 243
Charges constatées d'avance	263	230	149	141	136	127	114	108
TOTAL ACTIF	4 110 941	4 027 931	3 923 519	4 168 689	4 317 446	4 395 640	3 365 830	3 423 367

PASSIF	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Capitaux propres	3 702 002	3 635 538	3 555 701	3 456 808	3 457 233	3 428 531	3 341 362	3 384 993
Capital social	3 041 175	3 041 175	3 041 175	3 041 175	3 041 175	3 041 175	3 041 175	3 041 175
Prime d'émission	482 753	482 753	482 753	482 753	482 753	482 753	482 753	482 753
Réserves	28 134	28 134	28 134	28 134	28 134	28 134	28 134	28 134
Report à nouveau	83 475	3 640	-95 254	-94 829	-123 532	-210 702	-167 069	
Résultat de l'exercice	66 465	79 836	98 893	-425	28 703	87 171	-43 631	-167 069
Dettes	408 939	392 393	367 818	711 881	860 210	967 107	24 468	38 374
Découverts, conc. Bancaires					45		44	
Emprunt obligataire	229 064	220 254						
Fournisseurs	17 060	17 325	15 757	12 685	13 491	10 917	10 195	13 024
Personnel	22 587	21 505	25 746	9 813	6 260	3 045	806	3 301
Organismes sociaux	30 989	30 330	31 981	18 763	13 848	11 742	4 656	14 340
Impôts et taxes	14 739	201	58 815	580	237	217	98	7 633
Avance Feder	0	102 778	235 519	670 040	826 374	941 141		
Autres dettes	94 500						8 669	76
TOTAL PASSIF	4 110 941	4 027 931	3 923 519	4 168 689	4 317 443	4 395 638	3 365 830	3 423 367

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
17 JUILLET 2009 - 17 HEURES
AU LAZARET OLLANDINI - AIACCIU

POUVOIR

Je soussigné(e)

(Nom et Prénom).....
demeurant (Adresse complète).....
.....
(adresse mail).....

propriétaire de actions de la société FEMU QUI S.A., donne pouvoir afin de me représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société convoquée le vendredi 17 juillet 2009 à 17h00, au Lazaret Ollandini à Ajaccio :

au Président du Conseil d'Administration de la Société

à une personne de mon choix

(Nom et Prénom).....
(Adresse).....
.....
.....

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Examen et approbation des comptes 2008 et quitus aux administrateurs
- Affectation des résultats
- Pouvoir au conseil pour mettre en oeuvre les décisions de l'assemblée.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à
le.....2009

Nota. - Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
17 JUILLET 2009 - 17 HEURES
AU LAZARET OLLANDINI - AIACCIU

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné(e)

(Nom et Prénom).....
demeurant (Adresse complète).....
.....
(adresse mail).....

propriétaire de actions de la société FEMU QUI S.A., donne pouvoir afin de me représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société convoquée le vendredi 17 juillet 2009 à 17h00, au Lazaret Ollandini à Ajaccio, de la manière suivante :

ORDRE DU JOUR

(Le texte des résolutions figure page 8)

Cocher la mention choisie

Première résolution : Approbation des comptes 2008

Oui Non Abstention

Deuxième résolution : Affectation du résultat

Troisième résolution : Pouvoir pour les formalités

AMENDEMENTS ET RESOLUTIONS NOUVELLES (Cocher la mention choisie) :

- Je donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration de la Société
 Je m'abstiens (l'absence équivaut à un vote contre)
 Pour voter en mon nom, je donne procuration à :

(Nom et Prénom).....
(Adresse).....
.....

Fait à
le.....2009

ATTENTION : tout formulaire parvenu à la société après le 17 juillet 2009 ne sera pas pris en considération

AVERTISSEMENT : Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Tout actionnaire désireux de recevoir les documents visés par l'article 138 et 135 du décret du 23 mars 1967, sont invités à retourner à la société le présent coupon après avoir coché la case suivante :

En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique, obtenir de la société, l'envoi des documents visés à l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures en retournant le présent coupon après avoir coché la case suivante :